



Nous, cadres et bénévoles du Club Gambetta, nous réjouissons de la très prochaine saison sportive qui s'annonce, après la suspension de nos activités suite à la crise sanitaire. Les inscriptions ont remporté un beau succès, et nous sommes fiers de la fidélité de nos adhérents.

Cette année encore, il sera nécessaire d'adapter notre fonctionnement et de nous conformer au respect des consignes et instructions officielles, mais cela ne gâchera pas le plaisir de nous retrouver tous, autour des activités et des bassins.

Conformément au décret du 7 août 2021, la présentation du Pass Sanitaire sera obligatoire pour entrer dans les piscines. Cette obligation concerne tous les adhérents âgés de 12 ans et plus. Les accompagnateurs et familles souhaitant aider un enfant à se préparer ou à se rhabiller sont également soumises au Pass Sanitaire.

Le Pass Sanitaire sera contrôlé avant l'entrée de la piscine, et aucune dérogation ne sera appliquée.

Retrouvez les règles de fonctionnement adoptées pour respecter le protocole en annexe.



INSCRIPTIONS

Le démarrage de l'activité est soumis à la validation complète des inscriptions. Tout dossier incomplet (paiement et/ou certificat médical) ne sera pas pris en compte. Si tel est votre cas, nous vous remercions de finaliser les démarches au plus vite.

Rappel : les premiers encaissements de chèques bancaires interviendront le 15 sept. 2021.

Début des activités...



A noter sur votre agenda

Le Club organise la réunion de rentrée des bébés nageurs à destination des parents le Vendredi 17 septembre 2021 à 18h30 au siège du Club - 1 rue du Pré Chaudron - METZ (locaux de la Ligue de l'Enseignement)



PROTCOLE SANITAIRE A L'USAGE DES ADHERENTS ET DES ACCOMPAGNATEURS *Version du 30 août 2021*

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des consignes officielles. Il sera impératif pour les adhérents et les accompagnateurs de respecter l'ensemble des mesures sous réserve d'être exclu de l'activité.

Nos cadres auront pour mission de respecter et de faire respecter ce protocole. Aussi, nous comptons sur chacun de nos adhérents et de leurs accompagnateurs pour respecter ces consignes, et celles données par nos cadres.

Activités bébés nageurs et aqua récré – Piscine Bon Pasteur

- Obligation de présenter le Pass sanitaire à chaque séance pour tout accompagnateur ou enfant de plus de 12 ans.
- Port du masque obligatoire pour le parent accompagnateur pendant le temps de présence dans le bâtiment. Pour le parent allant dans l'eau, le masque sera posé sur la table à langer juste avant l'entrée dans l'eau et sera remis après la douche.
- Chaque parent veillera à désinfecter, avec les produits fournis, la table à langer où sera posé l'enfant.
- La douche savonnée reste obligatoire (corps et cheveux) avant l'entrée dans l'eau. A la fin de la séance, la douche est autorisée sans restriction pour l'adulte et l'enfant.
- Le parent accompagnateur pourra rester au bassin quelques minutes sous réserve de conserver son masque et devra sortir une fois l'enfant dans l'eau.
- L'utilisation des sèche-cheveux est momentanément interdite.

Activités Enfants de 4 ans à 18 ans

- Obligation de présenter le Pass sanitaire avant d'entrer dans le bâtiment pour tous les enfants de plus de 12 ans et les accompagnateurs.
- Port du masque obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans. Pour les enfants, le masque pourra être enlevé à la sortie des vestiaires.
- Douche obligatoire avant l'entrée dans l'eau. A la fin de la séance, la douche est autorisée.
- Chaque groupe sera confié à un cadre du club.
- A la fin des séances, les temps de jeux collectifs sont à nouveau autorisés aux enfants. Afin de ne pas saturer l'espace douche, les enfants des groupes de préapprentissage seront sortis de l'eau quelques minutes avant les autres.
- L'utilisation des sèche-cheveux est momentanément interdite.

Activités adultes (natation et aquaforme)

- Obligation de présenter le Pass sanitaire à chaque séance avant d'entrer dans le bâtiment.
- Chaque adulte veillera personnellement à respecter les règles de distanciation pendant l'accès aux bassins et lors de la séance.
- Port du masque obligatoire jusqu'aux vestiaires.
- Douche obligatoire avant l'entrée dans l'eau. A la fin de la séance, la douche est autorisée.
- L'utilisation des sèche-cheveux est momentanément interdite.

